



CHARTRES METROPOLE

DGARH&MS
Sce Relations sociales et conditions de travail
SG

Arrêté n°A-2022/DKH/1172

ARRETE

Portant liste d'aptitude établie au titre
de la promotion interne
au grade de Technicien
- Année 2022 -

LE PRESIDENT DE CHARTRES METROPOLE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2010- portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°A-2021/DGARHMS/896 du 29 janvier 2021 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels après avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1 Pour l'année 2022, la liste d'aptitude au grade de Technicien établie au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Echelon	Date promotion
M. LEBOCHE STEPHANE	Agent de maîtrise principal	8 ^{ème} échelon	01/06/2022

ARTICLE 2 La présente liste sera communiquée au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 La Directrice Générale des Services par Intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture d'Eure et Loir.

Chartres, le - 1 AVR. 2022

Le Président - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie-45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services par Intérim

Cécile LAURENT